

QUESTION ORALE H-0327/09

pour l'heure des questions de la période de session d'octobre 2009
posée conformément à l'article 116 du règlement
par Silvia-Adriana Ţicău
à la Commission

Objet: Mesures visant à garantir l'accès des jeunes à une éducation de qualité, les encourager et les aider à poursuivre leurs études et faciliter leur insertion sur le marché du travail

L'Union européenne compte 96 millions de jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans, soit environ 20% de sa population totale. Les statistiques Eurostat pour 2007 indiquent que 20% des jeunes de moins de 25 ans sont exposés au risque de pauvreté. En outre, en raison de la crise économique et financière, il est de plus en plus difficile de trouver un emploi stable. Environ 15% des jeunes européens quittent le système scolaire. Au mois de février de cette année, le taux de chômage des citoyens européens âgés de moins de 25 ans s'élevait à environ 17,5 %, soit plus du double du taux de chômage moyen dans l'Union, qui se situait à la même date à 7,9%. De même, beaucoup de jeunes européens qui ne parviennent pas à trouver un emploi stable sont contraints d'accepter des emplois temporaires.

Étant donné que l'avenir de l'Union européenne est entre les mains de la jeune génération, la Commission peut-elle indiquer quelles mesures elle envisage d'adopter pour garantir l'accès des jeunes à une éducation de qualité, les encourager et les aider à poursuivre leurs études et faciliter leur insertion sur le marché du travail, améliorant ainsi leur intégration au sein de la société?

Dépôt: 25.09.2009
ro